



RCS : MEAUX

Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00726

Numéro SIREN : 402 767 073

Nom ou dénomination : A.S.R. EQUIPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2017 sous le numéro de dépôt 4962

4962

28 JUIN 2017

*Cautiè Doufame*

**ASR EQUIPEMENTS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 75 000 euros**  
**Siège social : 9 rue de la Halotte, ZAC de la HALotte**  
**77470 TRILPORT**  
**402 767 073 RCS MEAUX**

**PROCES-VERBAL**

**DES DECISIONS DE L'ASSOCIE DU 1 AVRIL 2017**

L'an 2017,

Le 01 avril,

A 10 heures,

La société J.J. BOUDET GESTION, SARL au capital de 1 000,00 euros, ayant son siège social 333 chemin de Clarisse 13530 TRETS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 493 976 609, représentée par M. Jean-Jacques BOUDET en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 75 euros composant le capital social de la société ASR EQUIPEMENTS,

Associé unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

En présence de Monsieur Jean-Jacques BOUDET, gérant non associé de la Société,

**A pris les décisions suivantes :**

- Nomination de Commissaires aux comptes,
- Pouvoir en vue des formalités.

**PREMIÈRE RESOLUTION - *Nomination de Commissaires Aux Comptes***

L'associé unique, conformément aux dispositions des articles L 221-9 et R 221-5 du Code de commerce, nomme pour une durée de six exercices :

- La SAS Advance Mortier & Associés, 469 avenue du Prado 13008 MARSEILLE, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;

- Et la société BONIFACIO & ASSOCIES, 11 avenue Frédéric Mistral 13008 MARSEILLE, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

**DEUXIÈME RESOLUTION - *Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités***

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Jean-Jacques BOUDET  
Gérant non associé

